

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2008

ARTICLE 25 DE LA CONSTITUTION ET ÉLECTION DES DÉPUTÉS - (n° 1111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
MM. Bataille et Caresche

ARTICLE 2

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« départements »,

le mot :

« régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.